

Mettre en place une réglementation à l'échelle métropolitaine pour empêcher les nuisances liées aux sources de pollution atmosphérique et bruit environnemental, telle que celle créée par les autoroutes et artères à grand débit et par les activités industrielles.

Le nouveau PUM devrait mettre en place une réglementation à l'échelle métropolitaine qui prévoit des mesures visant à limiter les effets de la pollution causée par les sources routières et industrielles sur les quartiers adjacents. Les liens de causalité entre l'exposition aux polluants de l'air issus de ces sources et la mortalité et la morbidité cardio-respiratoires sont reconnus. Les preuves liant le bruit de ces sources aux nuisances des populations sont aussi bien démontrées. Ces effets sont particulièrement préoccupants pour les enfants qui sont physiologiquement plus sensibles à cette pollution.

Ainsi, la réglementation devrait inclure l'exigence de mettre en place des zones d'exclusion afin d'empêcher un usage sensible, tel un usage résidentiel, des écoles, garderies, centres de personnes âgées, parcs, ou services de santé, à 300m ou moins d'un axe autoroutier ou route majeure, ou d'une propriété à usage industriel.

Audrey Smargiassi